

SPB sur terres assolées

Choix, mise en place et entretien

Séance vulg.

Mézières 20 février, Cossonay 22 février et Yvorne 28 février 2023



Programme

1. Mot de bienvenue
2. Plus-value des SPB sur terres assolées
3. Présentation des 7 types de SPB sur TA
4. Retours d'exploitants sur les jachères florales et bandes culturales ext.
5. Mise en place et entretien: compléments
6. Questions restantes
7. Clôture

Pourquoi bien choisir et placer ses SPB sur terres assolées?

Atteindre le but visé



Pour que le travail porte ses fruits...

Éviter le temps et l'argent mal investi, et les mauvaises surprises

Savoir à quoi s'attendre (temps nécessaire, planification des semis, etc.)



Éviter les endroits inappropriés



... y compris dans les cultures!

**Quelle est la plus-value des
SPB sur terres assolées pour
la biodiversité ?**

Diversification des habitats

SPB sur terres assolées



Prairies et pâturages extensifs



Effet refuge

Grangeneuve conseil



Litière abondante et dense

Nombreuses tiges épaisses, zones épineuses



Fournir des zones d'hivernage



Refuge lorsque les autres cultures sont travaillées ou peu développées



Permettre d'effectuer des cycles complets au même endroit

Effet garde-manger



Assurer la présence de pollen et nectar aussi en période avec peu de fleurs (juillet-septembre)

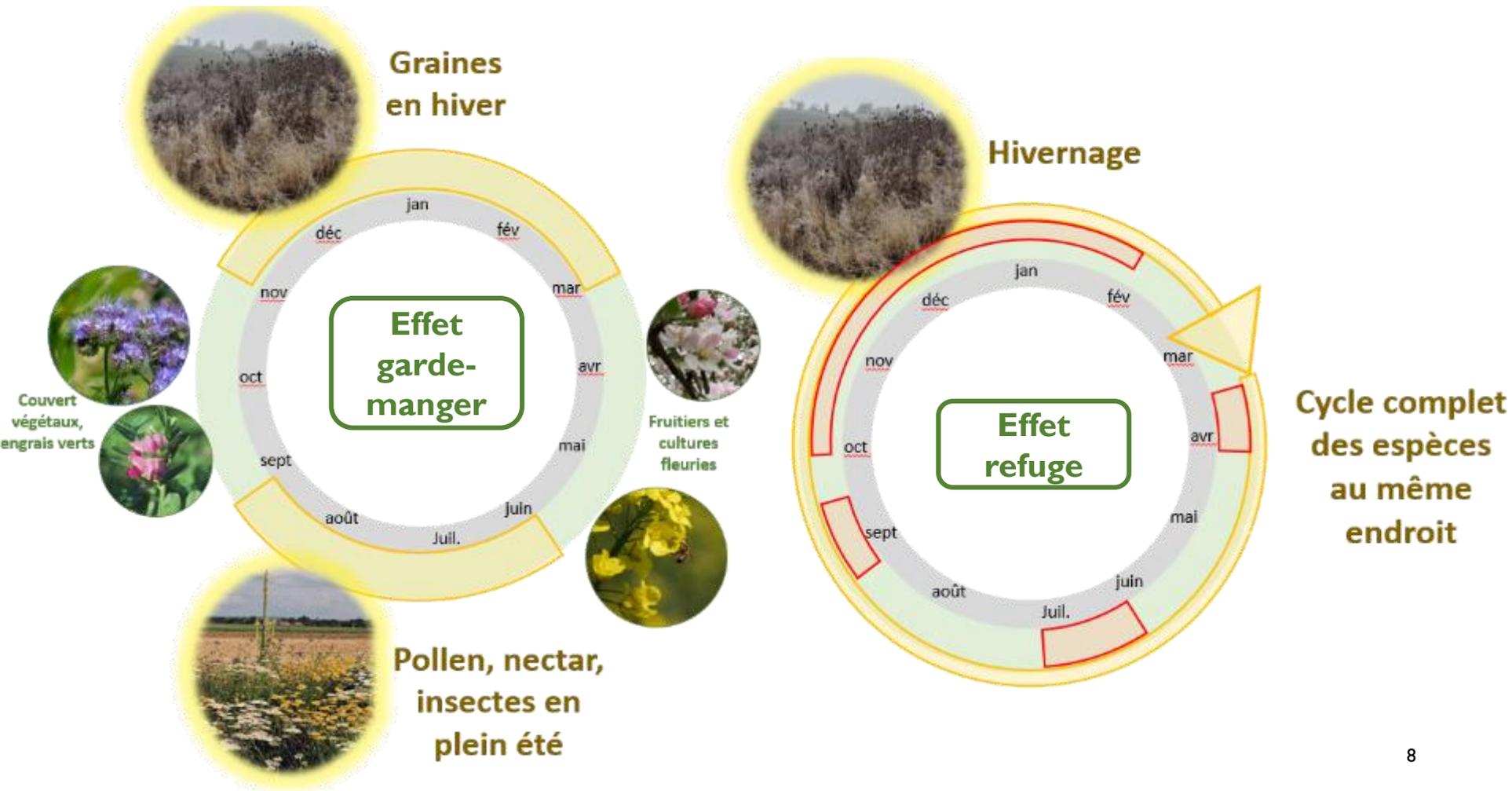


Fournir des graines en hiver



Alimenter les espèces prédatrices (oiseaux chauves-souris, lézards, etc.) en grandes quantités d'insectes

Les SPB sur terres assolées jouent un rôle de **relais** pour la biodiversité des grandes cultures



Rôle des différentes SPB sur terres assolées pour l'écosystème

	Nombre d'espèces associées	Effet refuge	Effet garde-manger
Jachères florales	Élevé	Élevé	Élevé
Ourlet	Intermédiaire à élevé	Élevé	Intermédiaire
Bandes fleuries pluriannuelles	Intermédiaire à élevé	Élevé	Intermédiaire
Jachères tournantes	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
Bandes fleuries annuelles	Limité (pollinisateurs + auxiliaires)	Limité	Limité
Bandes culturales extensives	Limité mais flore accompagnatrice des cultures, très menacée	Limité	Limité
Céréales en lignes de semis espacés	Limité mais nicheurs au sol, menacés	Limité	Limité

**Quelle est la plus-value
agronomique des SPB sur
terres assolées?**

Augmenter le bénéfice des auxiliaires de cultures



Tout est bon dans l'puceron!

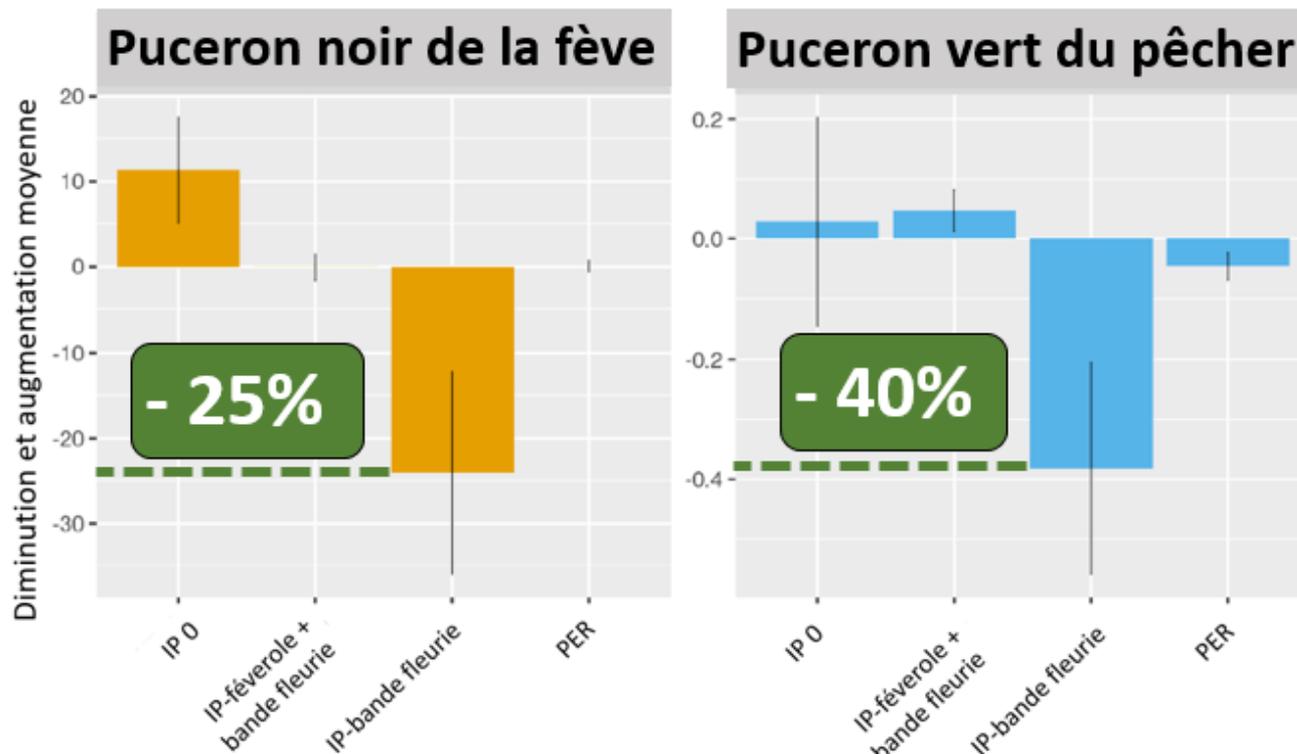
Bandes fleuries



Betterave



Effet des bandes fleuries sur les pucerons

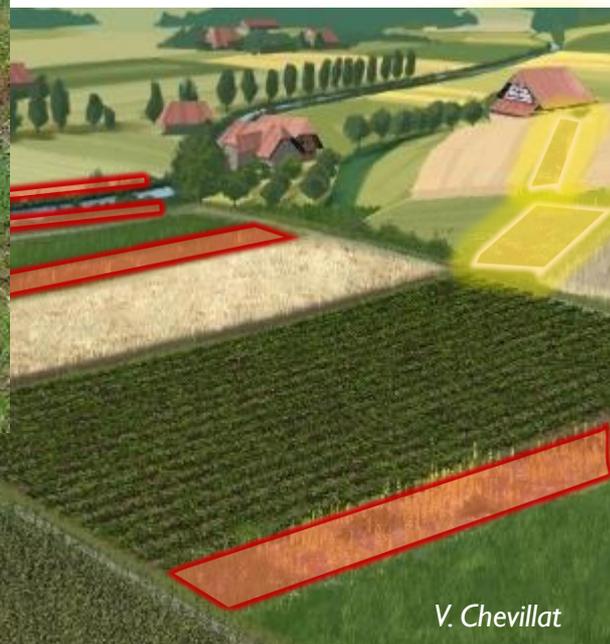


Projet Agroscope «Nützlinge statt Pestizide im Zuckerrübenandau»
 Résultats intermédiaires (1^{ère} année d'essais)

Lutte contre l'érosion et le ruissellement



J-D. Horner



V. Chevillat

7 types de SPB sur terres
assolées: comment **choisir?**

Rappel sur la nouvelle exigence PER dès 2024

1. Pour les **exploitations >3 ha de terres ouvertes** (=terres assolées sans les prairies temporaires) en **zone de plaine et de collines**
2. **3.5% des terres assolées** doivent être constituées de **SPB sur terres assolées**
3. **SPB sur terres assolées** = jachères florales et tournantes, ourlets sur terres assolées, bandes culturales extensives, bandes semées pour organismes utiles annuelles et **pluriannuelles, céréales en lignes de semis espacés**
4. Max. la moitié des 3.5% peuvent être des « céréales en lignes de semis espacés »

Nouveau !!!

Exemple de calcul

Exploitation en plaine avec:

- 45 ha de SAU
- 36 ha de terres assolées (cultures + prairies artificielles)
- dont 26 ha de terres ouvertes
 - 3.5% de 36 ha = 126 ares de SPB sur TA exigés
 - dont max. 50% de céréales en semis espacés = 63 ares

Support de cours



Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole

Exigences de base et niveaux de qualité
Conditions – charges – contributions

Objectifs

- 1. Favoriser la biodiversité et la présence de habitats et d'espèces remarquables
- 2. Gérer les herbivores
- 3. Optimiser les pratiques agricoles
- 4. Gérer les infrastructures
- 5. Gérer les bâtiments
- 6. Gérer les sols
- 7. Gérer les eaux
- 8. Gérer les déchets
- 9. Gérer les nuisances
- 10. Gérer les risques

Principaux objectifs

- 1. Favoriser la biodiversité et la présence de habitats et d'espèces remarquables
- 2. Gérer les herbivores
- 3. Optimiser les pratiques agricoles
- 4. Gérer les infrastructures
- 5. Gérer les bâtiments
- 6. Gérer les sols
- 7. Gérer les eaux
- 8. Gérer les déchets
- 9. Gérer les nuisances
- 10. Gérer les risques

agridea

Vue d'ensemble des SPB sur terres assolées

Janvier 2023

Critères pratiques	Jachère florale	Jachère tournante	Ourlot sur terres assolées	Bande florale pluriannuelle	Bande fleurie annuelle	Bande culturale extensive	Cérames en lignes de semis espèces
Géon	556	557	559	CSP	CSP	Attribut	Attribut
Exigences au niveau de la surface	Pas de limite	Pas de limite	Max. 12 m de large en moyenne	3 à 6 m de large, tout le long du champ	3 à 6 m de large, tout le long du champ	En bordure de champ, tout le long de la parcelle	Pas de limite, tout le long de la parcelle, y.c. Quersaut
Semis	Printemps ou automne	Entre le 1 ^{er} septembre et le 30 avril	-	Automne ou printemps (avant le 15 mai)	Automne ou printemps (avant le 15 mai)	Céréales (sans maïs), colza, tournesol, pois, prêle, légumineux, Ackerbohnen, soja, lin	40% des rangs non semés Distance entre les rangs min. 30 cm dans les endroits non semés
Durée d'engagement	Min. 2 ans Max. 8 ans	Min. 1 an Max. 3 ans	Min. 2 périodes de végétation	Min. 100 jours, max. 4 ans au même endroit	Min. 100 Jours si semis automne min. 100 Jours si semis printemps	Min. 2 périodes de végétation	Jusqu'à la récolte
Culture précédente	Terres assolées	Terres ouvertes (prairie artificielle exclue)	Terres assolées	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
Entretien	Coupe de nettoyage autorisée la 1 ^{re} année	Fauche autorisée dès la 2 ^{ème} année entre le 1 ^{er} octobre et le 15 mars sur la moitié de la surface	Coupe de nettoyage autorisée la 1 ^{re} année	Coupe autorisée dès la 2 ^{ème} année entre le 1 ^{er} octobre et le 15 mars sur la moitié de la surface	Coupe autorisée dès la 2 ^{ème} année entre le 1 ^{er} octobre et le 15 mars sur la moitié de la surface	-	-
Adapté aux emplacements avec pression de mauvaises herbes	-	+ (+) selon la durée souhaitée	++ entretènement toléré	+ selon la durée souhaitée	++ mélange couvert rapidement	++	++
Investissement en temps (indicatif)	30 - 50 heures/ha et par année	30 - 50 heures/ha et par année	Fauche de la moitié de la surface Lutte contre les mauvaises herbes	30 - 50 heures/ha et par année			
Prix des semences (indicatif)	1'100 bis 1'600 CHF/ha	650 bis 750 CHF/ha	2'300 bis 2'900 CHF/ha	ca. 1'100 CHF/ha	550 bis 1'300 CHF/ha selon le mélange	2'300 CHF/ha	140 bis 190 CHF/ha seulement en cas de sous-semis
Contributions (annuelles)	3'800 CHF/ha Pas de contribution de base	3'300 CHF/ha Pas de contribution de base	3'300 CHF/ha Pas de contribution de base	3'300 CHF/ha Pas de contribution de base	3'300 CHF/ha Pas de contribution de base	2'300 CHF/ha	300 CHF/ha dès 2024; contribution réseau
Imputable aux 7% de SPB	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui, dès 2024
Imputable aux 3,5% de SPB	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui, dès 2024

Les types de SPB sur terres assolées

Éléments semés avec des mélanges autorisés
(seulement mélanges autorisés par OFAG)

Jachère florale



Ourlet sur terres assolées



SPB dans les cultures
(Pas de mélange spécial)



Bande culturale extensive

Jachère tournante



Céréales semis espacé

Plus-value biodiversité

 = Classement du point de vue de la biodiversité

Jachère florale



Ourlet sur terres assolées



Jachère tournante



Bande semée pour organismes utiles sur T.O



Bande culturale extensive



Céréales en lignes de semis espacées



Le choix d'un emplacement adéquat est LA condition de réussite

Éviter les endroits à problèmes et préférer les emplacements adéquats



Inapproprié pour SPB sur TA:

- Bord de forêt
- Ombragé
- Forte pression des rumex et chardons



Pour les jachères, ourlets et bandes fleuries pluriannuelles:

- Pas à proximité de route à trafic (50m ou moins): accidents avec la faune

Le choix d'un emplacement adéquat est LA condition de réussite

Ces SPB atteindront leur but principalement si on les place aux endroits où on observe déjà certaines espèces.



Tom
Kennedy



Vogelwarte



David
Sneddon



Tomasz
Zawadzki

Les jachères

Jachère florale



Jachère tournante



Plantes pionnières de milieux ensoleillés

- Se développent très mal à l'ombre, sur terrains humides ou riches (où d'autres plantes sont beaucoup plus compétitives)



Jachère: choix de l'emplacement

Adapté:

- Sols légers et peu profonds
- Emplacements secs et ensoleillés



Grangeneuve conseil

A éviter:

- Sols humides ou tassés
- Sols plus riches/organiques: possible mais la jachère sera difficile à maintenir plusieurs années (pression graminées)
- Emplacement à l'ombre
- Bord de forêt (embrousaillement)
- Parcelles avec mauvaises herbes (*chardon*, *rumex*, *chiendent*, *raygras*, *néophytes*)
- Après une prairie artificielle (taux de graminées = critère d'exclusion)

Jachères sur de grandes surfaces: grande valeur écologique, mais plus difficiles à contrôler au niveau des plantes indésirables

Jachères en bandes étroites/petites surfaces: si possible 10 à 25m de large (moins de 10m de large = effet-refuge faible, exposition aux traitements)



[Jachères florales : conseils de mise en place et d'entretien - YouTube](#)

Exemple de semis d'une jachère sur terrain humide



Levée



Grangeneuve conseil

Les graines de la jachère ne lèvent presque pas, le millet et la renouée sont par contre à leur optimum



Jachère florale – la meilleure plus-value biodiversité



Foto: F. Burkhalter



Jachère florale – comment ne pas se faire envahir par les graminées? (page 1/3)

- La vie d'une jachère est faite de «successions», en particulier les 1ères années: **chaque année est dominée par des plantes différentes**. Au fil de cette succession, la plupart des jachères se font petit à petit «envahir» par les graminées, causant une diminution des fleurs (rappel: >66% de graminées sur la surface est un critère éliminatoire lors des 4 premières années de contrôle)
- Certaines jachères situées sur des emplacements vraiment favorables (p.ex. terrains séchards, pauvres, et/ou caillouteux, ou avec faible pression des graminées) restent assez riches en fleurs pendant longtemps (certaines ont plus de 15 ans!)
- Une jachère qui n'a presque plus de fleurs garde sa fonction refuge mais fournit beaucoup moins de nourriture et de structures pour nicher/hiverner

Jachère florale – comment ne pas se faire envahir par les graminées? (page 2/3)

- Si vous pensez qu'il est probable que les graminées prennent rapidement le dessus, ou que vous constatez que **dès la 2^{ème} année les graminées recouvrent plus de 30% de la jachère**, on pourrait voir **2 solutions**:
 - Dans tous les cas et avant tout: faire une préparation soignée du lit de semence et suivre toutes les étapes!! Sinon cela augmente les risques.
 - **Mettre plutôt un ourlet à la place** (mais max. 12m de largeur moyenne), qui est naturellement riche en graminées. Conseil: mettre des structures de min. 2m² (petits buissons épineux à croissance lente, tas de branches/pierres) pour
 - **Fauche de la jachère + travail du sol dès la 2^{ème} année**: sur 1/3 (au max. la moitié) de la surface (endroit le plus envahi par les graminées),
 - > fauche (entre 1^{er} octobre et 15 mars) puis travail du sol superficiel (max. 10cm) avec chisel, vibroculteur ou herse à disques courts (pas d'engin rotatif p.ex. herse rotative à axe horizontal)
 - > Procéder à un travail du sol chaque année ensuite, sur max. 1/3 de la surface idéalement



Le travail du sol est déconseillé en cas de problèmes de chardon ou de chiendent (car peut les favoriser)

Jachère florale – comment ne pas se faire envahir par les graminées? (page 3/3)



Exemple de travail du sol en bandes dans une jachère du canton de Schaffhouse.

- Le résultat diffère selon le contexte. Dans ce cas, la surface travaillée est d'abord colonisée par des plantes annuelles accompagnatrices des cultures (coquelicot, bleuet, nielle des blés...)
- La seconde année, les plantes de jachères, dont le stock semencier est présent dans le sol, reprennent le dessus.
- En plus d'aider à ralentir les graminées et éviter que certaines plantes de la jachère (p.ex. cardère) ne prennent trop le dessus, le travail du sol crée une mosaïque de bandes de végétation différente, très riche pour la biodiversité

Jachère florale



- 2 à 8 ans (prolongation possible)
- Culture précédente: terre assolée
- Coupe/broyage de la moitié et travail du sol autorisés
- + Renforcement des populations d'auxiliaires des cultures (durée)
- + diversité de structures intéressante
- **Charge de travail!!** (couvre lentement et reste longtemps)
- Contribution: 3800 CHF/ha/an

Jachère tournante



- 1 à 3 ans (intégré à la rotation)
- Culture précédente: terre ouverte
- Coupe/broyage de la moitié de la surface
- + Moins de risque de mauvaises herbes (durée courte).
- + Moins de problème de mauvaises herbes (mélange avec luzerne)
- Changement d'emplacement
- Contribution : 3300 CHF/ha/an

L'ourlet sur terres assolées



Bande de végétation fleurie
avec forte proportion de
graminées (>60%)

- Mélange plus couvrant,
adaptable (y.c. sols
humides et plus riches)
et compétitif



Ourlet sur terres assolées



Jachère florale



- Durée indéterminée
- **Largeur : max. 12 m**
- **Possible sur sols humides**
- **Coupe/broyage de la moitié obligatoire.** Export du produit de la fauche conseillé
- + **Pression des mauvaises herbes réduite (fauche et couverture du sol)**
- + Adapté aux exploitations bio (faible pression des mauvaises herbes)
- Contribution: 3300 CHF/ha/an

- Durée: min. 2 ans, max. 8 ans
- Largeur: min.6m (recommandé)
- **Plutôt sur sols pauvres et secs**
- Coupe et travail du sol sur la moitié de la surface autorisés(dès la 2^{ème} année)
- + **Haute valeur écologique**
- **Présence des mauvaises herbes demande beaucoup de travail**
- Contribution: 3800 CHF/ha/an



[Ourlet sur terres assolées: aménagement, entretien, utilité](#)

Ourlet sur terres assolées, retour d'un exploitant



Ourlet sec, 25a

Semis 2014 (ici après jachère florale, labour)

Entretien:

- coupe en août 50% de la surface (export).
- Contrôle et lutte régulier (2-3 fois/année) contre chardons, rumex, vergerette.

Avantages pour l'agriculteur:

- + élément permanent
- + obstacles (poteaux téléphoniques)
- + peu d'embuissonnement (fauche alternée)
- + couvre mieux que la jachère
- + moins de problèmes d'adventices
- + peu de critères d'exclusion (~~taux des graminées~~).

Désavantages:

- Moins de diversité florale que jachère
- Mieux d'exporter le matériel de la fauche

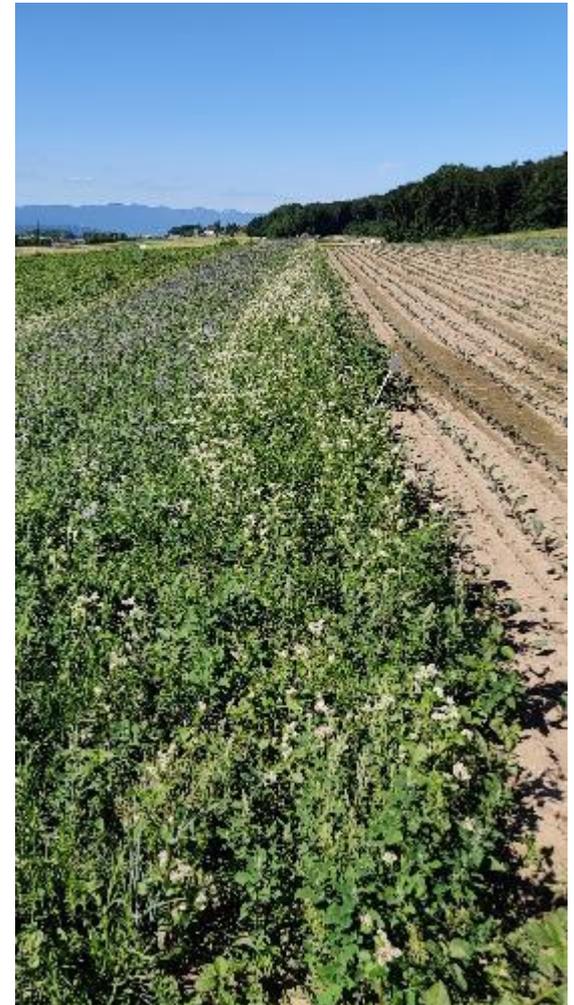
Bandes semées pour organismes utiles pluriannuelles

- Min 100 jours, max. 4 ans au même endroit
- Culture précédente: pas de contrainte
- Largeur: **3-6m** tout le long de la culture
- Semis avant le 15 mai
- Un seul mélange autorisé
- Fauche et travail du sol sur la moitié de la surface autorisés dès la 2^{ème} année (comme jachère)
- **Broyage non admis!**
- + Effet sur les auxiliaires et la biodiversité à priori bien meilleur que les bandes annuelles
- Pression des mauvaises herbes assez grande + effet de bord important
- Risque: repousse après une prairie artificielle
- Contribution: 3300 CHF/ha/an



Bandes semées pour organismes utiles annuelles

- **Min. 100 jours**, mais jusqu'au 2 juin si semis d'automne
- Largeur: 3-6m tout le long de la culture
- Culture précédente: pas de contrainte
- Semis avant 15 mai, automne: sept. conseillé
- 5 mélanges autorisés
- **Pas de coupe**, interdiction de rouler
- Possible sur tous les types de sols
- + Peu de pression des mauvaises herbes
- + Incorporer la masse au printemps, si une culture d'été suit (valeur écologique)
- Effet sur les auxiliaires et la biodiversité bien plus restreint que les bandes pluriannuelles
- Bcp de biomasse: si une culture d'automne suit: coupe/exporter ou broyage/incorporer
- Contribution: 3300 CHF/ha/an



FiBL

Bandes semées pour organismes utiles



A-C. Jacquat

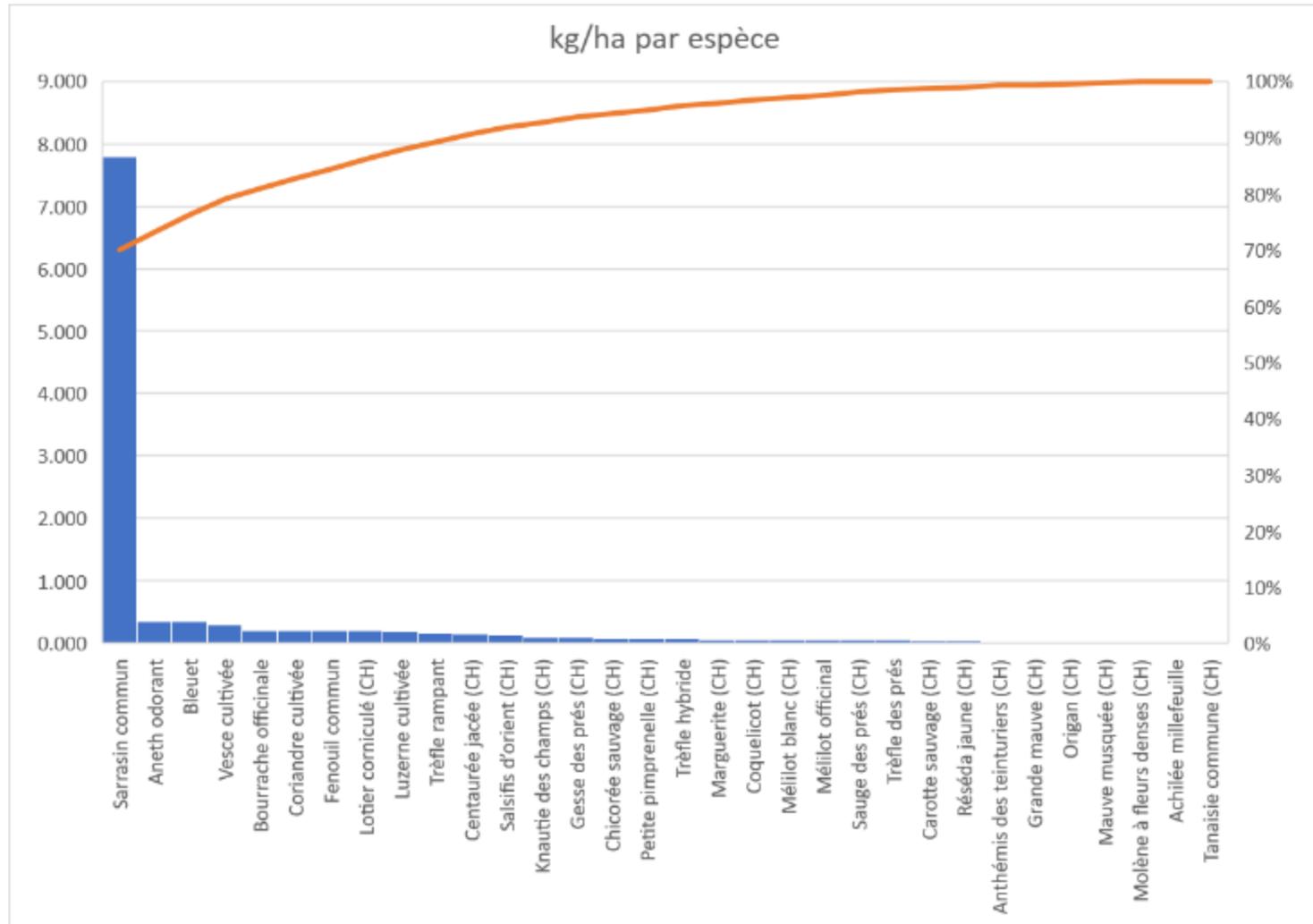
Avantages pour l'agriculteur:

- + Biodiversité fonctionnelle → aide pour la lutte contre les ravageurs
- + s'insère bien dans la rotation (bandes annuelles)
- + bande annuelles peuvent servir de passage pour ouvrir un champ de maïs ou pommes de terres

Désavantages:

- 6 m de large maximum → beaucoup de bandes pour couvrir les 3,5 %
- Nécessite comme les jachères du temps pour l'entretien

Bandes semées pour organismes utiles pluriannuelles



Bandes semées pour org. utiles : mélanges autorisés 2023

Mélanges annuels	
Bandes semées version de base	500.--
Bandes semées version complète (si faible pression adventices)	850.--
Pour les cultures d'été	800.--
Pour les cultures d'hiver	1150.--
Pour rotation avec choux (sans crucifères)	1360.--
Mélange pluriannuel	
Bandes semées TO pluriannuelles	800.--

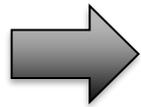
Prix indicatif CHF/ha

- En bordure de champ, tout le long de la culture
- Seulement céréales (sauf maïs), colza, tournesol, pois protéagineux, féverole, soja, lin
- Pas de fumure azotée, pas d'insecticide, seul. traitement plante par plante, pas de désherbage mécanique à grande échelle. **Pas de sous-semis**
- Min. 2 périodes de végétation au même endroit
- Idéalement aux emplacements avec présence de flore ségétale
- Sols légers, sableux, pierreux
- **Pas cumulable** avec «Extenso» («non-recours aux produits phytosanitaires») et «non-recours aux herbicides»
- Contribution: 2300.-/ha/an



Bandes culturales extensives

Flore ségétale bien présente? Emplacement idéal?
→ candidat potentiel pour mesure cantonale
«promotion de la flore accompagnatrice des cultures



Convention sur 8 ans



4 années de culture imposée:
Céréales d'automne ou colza

4 années de culture libre:
Toutes, y compris, cultures associées,
sarclées, prairies artificielles

Avec des restrictions sur:

- La fumure
- Le désherbage
- Le travail du sol

Contributions pour la mesure:

500.-/ha en plus de la contribution pour bande culturale extensive
Bonus possible si présence de flore particulièrement riche (+ 500.-/ha)

Intéressé?

Contactez Anne-Claude Jacquat ac.jacquat@prometerre.ch

Céréales semis espacé

- Culture d'automne ou de printemps
- Min. 40% des rangs **non semés**
> *réduire la quantité de semences de 40%*
- Espace entre rangs non semés: min. 30 cm
- Tout le long de la parcelle, y.c. chaintres
- Lutte contre les adventices autorisée en automne
- Au printemps: 1x herse étrille (uniquement jusqu'au 15 avril) **ou** 1x herbicide
- Sous-semis autorisé (trèfles ou mélange trèfles-graminées)
- Peut être cumulé avec programmes «anciennement Extenso» et «non-recours aux herbicides».



Photo: C. Degen

Blé semis espacé avant le désherbage

Semer des céréales en lignes de semis espacées

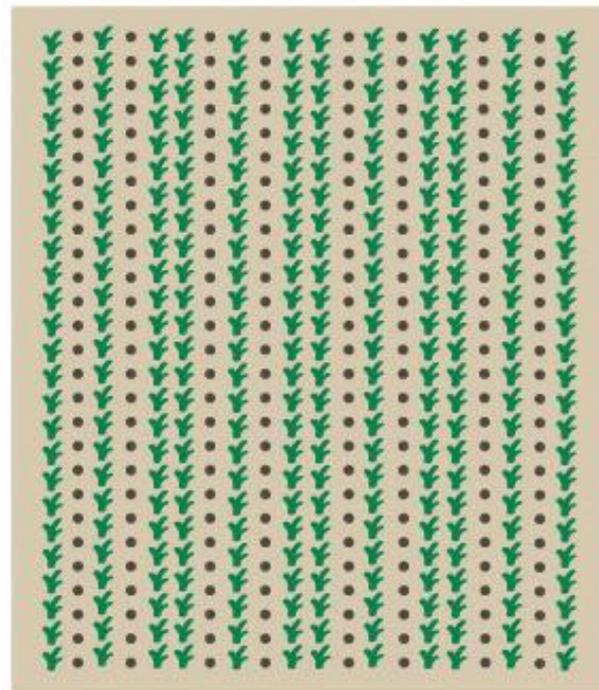
Semoir à 24 rangs, 12,5 cm d'espacement entre les rangs. 10 rangs (40%) non semé

1 00 11 00 1 1 1 1 00 1 1 1 1 00 1 1 00 1



Semoir à 20 rangs, 15 cm d'espacement entre les rangs. 8 rangs (40%) non semé

1 0 1 0 1 1 0 1 0 1 1 0 1 0 1 1 0 1 0 1



- 🌱🌱🌱 semé (1)
- non semé (0)
- ↘↙ voie de circulation (0)

Choix de l'emplacement: **en résumé**

Garder les objectifs en tête

La politique agricole donne 7 possibilités différentes pour arriver aux 3.5%

Le but reste de consolider la communauté d'espèces typiques des grandes cultures, et que ce travail porte ses fruits

Parmi ces 7 SPB, jachères (si possible florales), ourlets et bandes fleuries pluriannuelles contribuent plus efficacement à la biodiversité (y.c. fonctionnelle) et devraient si possible être préférées, pour autant que des emplacements s'y prêtent

Leur **emplacement géographique** (les mettre là où on observe déjà certains oiseaux, lézards/serpents, etc.) et **mode d'entretien** jouent également un rôle (p.ex. éviter le broyage, ne remplacer les jachères qu'après l'hiver...)

Les critères les plus importants:

- Emplacement: type de sol, pression des plantes indésirables et des graminées, situation (route, forêt,...)
- La plus-value biodiversité: si possible, mettre des jachères/ourlets/bandes fleuries pluriannuelles pour que tout ce travail porte ses fruits

Les autres critères:

- Durée souhaitée
- Quantité de travail qu'on est prêt à investir
- Insertion dans la rotation
- Synergies: forme de la parcelle, auxiliaires, érosion, IP-CH, etc.

- Peu de pression de graminées ou de plantes à problèmes
- À plus de 50m d'une forêt et d'une route avec trafic
- Sols légers et peu profonds (-> plutôt pauvres)
- Sec, ensoleillé

Jachère florale



Ourlet sur terres assolées



Jachère tournante



Bande semée pour organismes utiles



Bande culturale extensive



Céréales en lignes de semis espacées



➤ Pression moyenne des graminées ou des plantes à problèmes

Jachère florale



Ourlet sur terres assolées



Jachère tournante



Bande semée pour organismes utiles sur T.O



Bande culturale extensive



Céréales en lignes de semis espacées



➤ Sols plus riches

Jachère florale



Ourlet sur terres
assolées



Jachère tournante



Bande semée pour
organismes utiles sur T.O



Bande culturale
extensive



Céréales en lignes de
semis espacées



➤ Sols humides (pas détrempés!)

Jachère florale



Agroscope Reckenholz

1

Ourlet sur terres
assolées



Mélange «ourlet humide»

FiBL

2

Jachère tournante



FiBL

3

Bande semée pour
organismes utiles sur T.O



Pluriannuelles

3

Annuelles

4

Bande culturale
extensive



Encore mieux si sol argileux
humide et pauvre

FiBL

4

Céréales en lignes de
semis espacées



FiBL

5

➤ Mouilles

- Pas de SPB sur terres assolées adaptée à l'heure actuelle
- Envoi de proposition d'une nouvelle SPB cantonale à l'OFAG pour validité dès 2024
- Demander visite terrain
t.ravessoud@prometerre.ch
079 425 61 57



Recommandations pour intégrer les 3.5% dans les réseaux écologiques

- Mettre en place des jachères, ourlets et bandes fleuries pluriannuelles dans les zones où sont déjà observées les espèces-cible des terres assolées (demander à votre biologiste)



Recommandations pour intégrer les 3.5% dans les réseaux écologiques

- Mettre en place des **réseaux** de jachères, ourlets et bandes fleuries pluriannuelles (en forme de bande/longitudinale de max. 25m de large, à moins de 500m de distance)



T. Ravessoud

Emplacements sur terres assolées favorables pour des mesures cantonales «haute biodiversité»



- Les **jachères anciennes** (6 ans ou plus) stables = graminées et mauvaises herbes n'ont pas envahi la parcelle, ont gardé une bonne diversité en fleurs
- **Ourlets**: mêmes conditions
- Les **mouilles**, petits bouts de parcelles difficiles à cultiver à cause de la présence d'eau

Autre:

- Les exploitants qui ont des **bandes culturales extensives depuis plusieurs années**

Emplacements sur terres assolées favorables pour des mesures cantonales «haute biodiversité»



Avantages:

- Ces emplacements ont un fort potentiel pour la biodiversité: les mesures qui vous seront proposées permettent de les valoriser au mieux
- Contributions financières supplémentaires (car demande du travail en plus; conventions de 8 ans)
- Occasion d'avoir un conseil SPB personnalisé à l'échelle de son exploitation

Pour les exploitants intéressés et motivés, nous contacter pour une visite de terrain:

Anne-Claude Jacquat 021 614 25 33 ac.jacquat@prometerre.ch

Thomas Ravessoud 079 425 61 57 t.ravessoud@prometerre.ch

Aspects administratifs

Remplacer une prairie permanente ou temporaire par une SPB sur TA?

Pour les **jachères florales et ourlets sur terres assolées** -> remise en **terre assolée** de 1 an obligatoire

Pour les **jachères tournantes** -> remise en **terre ouverte (terres assolées sans prairies)** de 1 an obligatoire

Les autres SPB sur TA peuvent être mises en place après n'importe quelle culture

- Il est tout de même très important de bien choisir l'emplacement pour les jachères (aussi propre que possible!)
- Va demander un suivi rigoureux, notamment pression des graminées



Remplacer une prairie permanente ou temporaire par une SPB sur TA?

Autres points de vigilance:



- Rouvrir une prairie extensive fait diminuer vos SPB, attention à ne pas passer en-dessous des 7% l'année où vous le faites
- Cela fait également augmenter vos terres assolées
- Rouvrir une prairie permanente nécessite un labour, ne peut pas se faire par simple sur-semis

Rappel sur les durées d'engagement pour une prairie extensive

QI: on s'engage pour une durée de 8 ans; une fois qu'on l'a dépassée, chaque année en plus n'est pas obligatoire

QII et réseau: on s'engage pour une durée de 8 ans; une fois qu'on l'a dépassée, **on se réengage pour 8 ans**

Exemple: prairie extensive mise en place et inscrite dès 2011 en QII + réseau

2019: fin de la durée obligatoire QI, QII et réseau. Se réinscrit en QII et réseau pour une seconde période d'engagement de 8 ans.

2027: fin de la durée obligatoire QII et réseau pour la seconde période. Une **interruption en 2023** ne respecte donc pas les durées d'engagement QII et réseau.

Convertir une prairie extensive avant la durée prévue: quelles conséquences?

Prairie extensive de **moins de 8 ans**:

- Pas de contribution pour l'année en cours (QI/QII + réseau)
- Remboursement des contributions de l'année précédente (QI/QII + réseau)

Prairie extensive de **plus de 8 ans**:

- Pas de contribution pour l'année en cours (QI/QII + réseau)
- Si contrat réseau/QII pas terminé: remboursement des contributions réseau/QII de l'année précédente

Exceptions possibles à la durée d'engagement:

- Perte de terres affermées ou changement d'exploitant pour la parcelle
- Diminution des paiements directs SPB
- Si une SPB de valeur équivalente est mise en place ailleurs sur l'exploitation la même année -> passer par votre biologiste de réseau!



Annoncer toute réouverture de prairie extensive dont la durée d'engagement n'est pas respectée à la DGAV pour éviter que cela soit considéré comme une infraction!

Questions?